

RHÔNE

LE DÉPARTEMENT



CHRISTOPHE GUILLOTEAU
PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Madame Nathalie SORIN
Maire
Mairie
15 rue de la Mairie
69210 LENTILLY

Pour action	CECOT
Pour info	N.A.S.
	PHG

Révision du PLU - avis du Département

Lyon, le 21 NOV. 2024

Madame le Maire,

Vous m'avez transmis pour avis le projet de révision générale du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Lentilly, arrêté par délibération du Conseil municipal du 19 juin 2024.

La Commission permanente du Conseil départemental par délibération n° 038-10 du 11 octobre 2024 jointe en annexe, a émis un avis favorable à cet arrêt de projet.

Je vous remercie de bien vouloir me transmettre, lorsque le PLU sera approuvé, deux exemplaires de ce dernier dont un exemplaire sous format numérique (shapefile de préférence).

Veuillez agréer, Madame le Maire, mes salutations distinguées.

Christophe GUILLOTEAU

Votre interlocutrice : Audrey EXPERTON

☎ 04 72 61 71 67 ✉ urbanisme@rhone.fr

Nos Réf. : 2024/10 - A - DATP - 2407 - 00018

DÉPARTEMENT DU RHÔNE

HÔTEL DU DÉPARTEMENT - 29-31 COURS DE LA LIBERTÉ - 69483 LYON CEDEX 03
TÉL 04 72 61 77 77 - WWW.RHONE.FR/CONTACT



LE DÉPARTEMENT

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE N° 038-10

DE LA SÉANCE DU 11 OCTOBRE 2024

Urbanisme : arrêt du projet du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Lentilly.

(Direction Action Territoriale et Partenariat)

PRÉSIDENT : M. Christophe GUILLOTEAU

PRÉSENTS : Mme Pascale BAY - Mme Béatrice BERTHOUX - Mme Pascale CHAPOT - Mme Sylvie EPINAT - Mme Évelyne GEOFFRAY - Mme Claude GOY - M. Morgan GRIFFOND - Mme Valérie GRILLON - Mme Christine HERNANDEZ - M. Daniel JULLIEN - Mme Annick LAFAY - Mme Catherine LOTTE - M. Philippe MARION - M. Bruno PEYLACHON - M. Daniel POMERET - M. Frédéric PRONCHÉRY - Mme Martine PUBLIÉ - M. Thomas RAVIER - Mme Mireille SIMIAN - M. Michel THIEN - M. Daniel VALÉRO - M. Patrice VERCHÈRE - M. Christian VIVIER MERLE.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR : M. Jean-Jacques BRUN (donne pouvoir à Mme Mireille SIMIAN) - Mme Colette DARPHIN (donne pouvoir à M. Patrice VERCHÈRE).

Le Président ayant constaté que le quorum est atteint,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, dans ses 1^{re} et 3^e parties ;

Vu la délibération du Conseil départemental n° 011 du 1^{er} juillet 2021 portant délégation du Conseil départemental à sa commission permanente ;

Vu le rapport de son président présentant notamment le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Lentilly, arrêté par délibération de la Commune le 19 juin 2024, et proposant d'émettre un avis favorable à cet arrêt du projet de PLU ;

Vu le budget du Département ;

Après avoir recueilli l'avis de la commission spécialisée politiques territoriales, réunie le 3 octobre 2024 ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

d'émettre un avis favorable à l'arrêt du projet du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Lentilly, selon le rapport de présentation en annexe 1a) et 1b) de la délibération.

Pour extrait conforme :

Le Président du Conseil départemental

Envoi au contrôle de légalité : **25 OCT. 2024**

